



Amende payée plus condamnation judiciaire?

Par **vigilante**, le **27/04/2008** à **14:54**

j'ai reçu une amende forfaitaire pour un non respect de stop que j'ai payé dans le délai demandé.

je reçois un an après une décision de justice me condamnant a payer 222euros avec une suspension de un mois du permis

ma question est le paiement de l'amende n'arete t'elle pas la poursuite judiciaire